



Rapport d'activité

2023 - 2024

SOMMAIRE

1. Préambule
2. L'édito du Président
3. Les instances de gouvernance
 - 3.1. La Déléguée générale
 - 3.2. Le Conseil d'administration
 - 3.3. Le Conseil scientifique
4. Les rapports du Fonds AV'ENCE avec les tiers
 - 4.1. Les actions de communication
 - 4.1.1. Les événements phares 2023 et 2024
 - ◆ 2023 : La première soirée annuelle des mécènes
 - ◆ 2024 : La deuxième soirée annuelle des mécènes
 - ◆ 2024 : La 1^{ère} conférence de Jean-Pierre Luminet
 - 4.2.1. Les outils numériques
 - ◆ La page « mécénat et dons » du site internet du CH Avignon
 - ◆ La page LinkedIn du Fonds
 - ◆ La plateforme Helloasso
 - 4.2. Les mécènes et partenaires du Fonds
 - 4.2.1. Les entreprises mécènes
 - 4.2.2. Les bienfaiteurs
 - 4.3. Les donateurs particuliers
 - 4.4. Les actions de prospections menées par le Fonds
 - 4.5. Les mécènes potentiels
5. Les actions d'intérêt général financées par le Fonds
 - 5.1. Les dossiers finalisés
 - 5.2. Les dossiers en cours de réalisation
6. Comptes d'emploi des ressources
7. Conclusion

ANNEXES

1. Préambule

Le Fonds AV'ENCE, fonds de dotation du Centre Hospitalier d'Avignon a pour objet dans un but non lucratif et d'intérêt général, de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil de séjour et de prise en charge des personnes malades et de leurs familles au sein du Centre Hospitalier, et d'aider son personnel à exercer ses missions dans de bonnes conditions.

Il a été immatriculé le 14 avril 2023 à la sous-Préfecture d'APT en Vaucluse.

Son siège est sis 305 rue Raoul Follereau 84000 Avignon.

La dotation initiale, consommable, s'élève à 15.000 euros.

Elle a été apportée par trois entreprises à hauteur de 5.000 euros chacune durant l'année N de la création du Fonds, puis 5.000 euros chacune durant l'année N+1 et 5.000 euros chacune durant l'année N+2.

2. L'édito du Président

Créé en 2023 à l'initiative conjointe du Directeur et du Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier d'Avignon, le Fonds de dotation AV'ENCE a pour objet de **contribuer à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs familles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des personnels.**



Après deux ans d'exercice, je suis heureux de vous présenter le premier rapport d'activité du Fonds AV'ENCE.

Véritable gageure dans un environnement territorial peu enclin à la philanthropie, le Fonds s'est peu à peu installé dans le territoire économique, institutionnel, social, qui sont autant de secteurs qui, avec leurs réseaux, contribuent à le faire connaître et lui donner une **dynamique prometteuse.**

Grâce au soutien des trois fondateurs et de la communauté des mécènes coprésidée par **Jean et Zofia RENO**, grâce aux membres du conseil d'administration, qu'ils soient hospitaliers, représentants du personnel et des patients, ou personnalités qualifiées de la société civile, tous se sont engagés dans l'aventure dès la première heure, **le Fonds AV'ENCE rayonne au sein du territoire de Vaucluse, du Gard rhodanien et du Nord des Bouches-du-Rhône.**

En réponse à l'appel à projets lancé auprès des équipes hospitalières début 2024, une **trentaine de dossiers** ont été présentés, éclectiques, originaux, innovants, orientés tant vers la qualité de vie au travail que vers l'accompagnement des patients dans leur parcours de soin.

Le bilan de ces deux premières années d'exercices est très encourageant : certains projets ont été d'ores et déjà financés et réalisés grâce au Fonds AV'ENCE ; d'autres sont en cours de traitement selon les vœux des mécènes. Le catalogue des projets est régulièrement mis à jour et disponible en ligne sur le portail « mécénat et dons » du site internet du CHA.

La création d'un Fonds de dotation demande quelques années pour trouver sa vitesse de croisière, nous sommes sur la bonne voie.

J'adresse mes très vifs remerciements à tous ceux qui contribuent au bien des patients, de leurs familles et des personnels qui les accompagnent dans leur parcours de soins, et plus généralement au bien commun.

Nous avons besoin de tous, tous les dons sont essentiels.

Av'ençons pour le bien de nos patients et de ceux qui contribuent à faire de l'hôpital un lieu de vie et d'excellence.

Merci à tous !

Docteur Guillaume GRANIER, Président

3. Les instances de gouvernance

3.1. Le Conseil d'administration

Le Fonds AV'ENCE est administré par un Conseil d'administration composé de trois collèges d'au moins 12 membres.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises à compter de sa création : le 25 mai 2023 et le 8 septembre 2023.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises : le 19 janvier 2024, le 14 juin 2024 et le 29 novembre 2024.

1^{er} collège : 4 membres du Centre Hospitalier choisis parmi les médecins et directeurs :



Docteur Guillaume GRANIER
Président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME)
Président du Fonds AV'ENCE



Pierre PINZELLI
Directeur des Centres Hospitaliers d'Avignon et de Cavillon-Lauris (à ce titre, Membre de droit)
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Carpentras
Président du comité stratégique du GHT de Vaucluse



Cécile POLITO
Adjointe au Directeur du CH d'Avignon, en charge des affaires financières et du service de gestion d'accueil des patients



Docteur Borhane SLAMA
Président de la Commission Médicale de Groupement
Chef du Pôle cancérologie du territoire

2^{ème} collège : 4 membres dont 2 représentent les usagers et 2 représentent les personnels :



Association ELLyE
représentée par Monsieur **Yves ROBERT**



Association l'Autre Rive ASP84
représentée par Madame **Corinne ARNAUD**



Le syndicat FO Force ouvrière
représenté par Monsieur **Christophe DEL REY**



Le syndicat CFDT
représenté par Monsieur **Fabien COMBE**

3^{ème} collège : 5 personnalités qualifiées, représentants de la société civile ou mécènes :



Madame Charlotte de TURCKHEIM
Actrice, réalisatrice



Monsieur Jean-Dominique SENARD
Président de Renault Group



Monsieur Tomas REDONDO
Directeur général de la CCI de Vaucluse



Monsieur Jean-Pierre LUMINET
Astrophysicien, écrivain



Maître Jean-Maxime COURBET
Avocat au Barreau d'Avignon, ancien Bâtonnier

3.2. Le conseil scientifique

Le Conseil scientifique est chargé, à titre consultatif, d'assister et de conseiller les membres du Conseil d'administration du Fonds en matière d'éthique, sur les orientations stratégiques et les choix des projets à financer.

Plus précisément, son rôle est de :

- Délibérer sur les grandes orientations scientifiques du Fonds et sur ses programmes d'activités à caractère scientifique avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration
- Soumettre à l'approbation du Conseil d'administration des appels à projets et les modalités associées
- Assurer toute mission spécifique d'analyse, d'évaluation ou de prospective confiée par le Conseil d'administration
- Être garant de la qualité du travail du Conseil d'administration quant à ses choix scientifiques
- Faciliter l'ouverture du Fonds vers les acteurs concernés par ses actions ;
- Contribuer au rayonnement du Fonds.

Le Conseil scientifique comprend :

1. Au moins deux membres du Centre Hospitalier, choisis parmi les médecins :
 - **Docteur Patricia TOURNIAIRE**, Chef de service Neurologie
 - **Docteur Cherifa GOUNANE**, Chef de service Pneumologie
2. Au moins deux membres du Centre Hospitalier, choisis parmi les soignants non médicaux :
 - **Madame Sandy DUVAL**, Cadre supérieure de santé chargée de mission à la direction générale des soins
 - **Madame Florence THIERY**, Cadre Supérieur de santé au Pôle Personnes Âgées
3. Au moins quatre personnalités qualifiées choisies par le Conseil d'administration pour leurs compétences reconnues et leur engagement au regard des domaines d'action du Fonds :
 - **Madame Maria CHALLIGUI**, Banquier privé des dirigeants d'Entreprises, Caisse d'Epargne CEPAC Vaucluse
 - **Madame Julie CHERRIER**, Manager des opérations et des contrats, BERTO PROVENCE
 - **Madame Lorraine ODDO**, Associée chez Vasgos, Présidente de Oddo Vins & Domaines
 - **Monsieur Romain GUILBERT**, Co-Founder Blaze Paris

Le Conseil scientifique s'est réuni une première fois le 21 mai 2024.

3.3. La Déléguée générale



Marie Emmanuelle PARISON est la Déléguée Générale du Fonds AV'ENCE. Elle coordonne et impulse au quotidien les actions du Fonds, permettant la mise en œuvre de projets concrets au bénéfice des patients, des accompagnants et familles, des personnels soignants, médicaux techniques, administratifs de l'établissement hospitalier.

4. Les rapports du Fonds AV'ENCE avec les tiers

4.1. Les actions de communication

4.1.1. Les événements phares 2023 et 2024

◆ 2023 : La première soirée annuelle des mécènes



Elle s'est tenue le 23 octobre 2023 à l'**Opéra du Grand Avignon**, mis à disposition par le Président de l'Agglo Grand Avignon et Madame le Maire d'Avignon, Présidente du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Avignon.

Les participants ont profité d'une déambulation dans l'Opéra et ses coulisses, ponctuée d'animations musicales performées par des artistes, qui ont offert de magnifiques pièces musicales.

Jean et Zofia RENO, Présidents du comité des mécènes, n'ayant pu se joindre à la soirée, avaient adressé une vidéo diffusée après les discours de bienvenue et de présentation du Président du Fonds et du Directeur du Centre Hospitalier.

Le service de la restauration du Centre Hospitalier a offert une prestation de qualité appréciée de tous, les équipes de l'Opéra, comme les équipes techniques du Conseil départemental de Vaucluse, le **Domaine de Lagoy**, mécène, l'**agence SEDICOM**, mécène, ont tous largement contribué à la réussite de cet événement de lancement.

◆ 2024 : La deuxième soirée annuelle des mécènes

Elle s'est tenue le 12 juin 2024 à l'**Espace-Hôtel de Lagoy** à Saint-Rémy-de-Provence, un magnifique hôtel particulier XVII^{ème} mis gracieusement à disposition par un mécène.

Une centaine de personnes, mécènes, élus, journalistes, chefs d'entreprises, amis ont pu profiter dans ce patrimoine exceptionnel, de l'exposition « Picasso, Rendez-vous » avec le Commissaire de l'exposition.



L'équipe de la restauration du Centre Hospitalier d'Avignon s'est à nouveau transformée pour un soir en traiteur de qualité, dont le buffet a été accompagné par les nectars « **Domaine de Lagoy** », fidèle mécène.

L'agence **SEDICOM**, mécène de la première heure, a généreusement assuré la conception et la gestion des invitations numériques.

◆ 2024 : La 1^{ère} conférence de Jean-Pierre LUMINET



Initié par le **Rotary Club Avignon Avenir**, le projet d'un cycle de conférences de Jean-Pierre LUMINET a pour but de lever des dons pour le projet « plafonds lumineux »

Monsieur Jean-Pierre LUMINET, astrophysicien de renommée internationale, directeur de recherche, auteur de nombreux ouvrages et membre du Conseil d'administration du Fonds AV'ENCE a

donné sa première conférence le 26 novembre 2024 à la salle Goubert du Centre Hospitalier.

Homme de grande culture, il n'a pas son pareil pour faire partager sa passion pour la science et l'art : astronomie, cosmologie, trous noirs, musique, poésie... Ses interventions sont toujours de grands moments de bonheur partagé sur des sujets fascinants.

4.1.2. Les outils numériques

Le portail « Mécénat et dons » du site internet

A la faveur de la création du nouveau site internet du Centre Hospitalier, le Fonds a créé sa page « Dons et mécénat » :

<https://www.ch-avignon.fr/page-portail-mecenat>

L'objectif est de **présenter les renseignements essentiels** concernant le Fonds au visiteur : fonctionnement du Fonds, instances de gouvernance, **catalogue des projets**, projets en cours de réalisation, présentation des **mécènes et de son président : le couple Zofia et Jean RENO**, présentation des bienfaiteurs, avec possibilité de télécharger les documents et bien sûr, **de faire des dons en ligne**.

La page LinkedIn du Fonds



Outil indispensable de communication professionnelle, la page LinkedIn du Fonds a été ouverte rapidement : « Fonds AV'ENCE »

L'objectif est de **relayer régulièrement les informations relatives à la vie du Fonds** : acteurs, mécènes, projets...

Statistiques pour les 365 derniers jours de la période 2023-2024 :

467 abonnés

4427 impressions (augmentation de 50 % depuis un an)

1415 membres touchés depuis 1 an soit une augmentation de 1315 % pour cette même période

A souligner : une **augmentation de 144,4 % des impressions depuis la mi-octobre 2024** dont :

- le post le plus performant : remerciement à Cygnom pour son partenariat avec le Fonds pour « Octobre rose » avec 750 impressions
- le deuxième post le plus performant étant l'annonce de la conférence JP Luminet avec 684 impressions

La plateforme Helloasso



Elle permet de collecter des dons spontanés et d'organiser des collectes pour un ou des projets précis.

Depuis l'ouverture de la plateforme en septembre 2024 : 1.050 euros

4.2. Les mécènes et partenaires du Fonds

4.2.1. Les entreprises mécènes

Mécénat financier

Asten Santé : Fondateur

LVL Médical (racheté par le groupe Air liquide – Pharmadom) : Fondateur

Homeperf : Fondateur

Cabinet Cygnom : participation à la soirée des mécènes 2023 et financement de projets

Cabinet J. Causse et Associés : participation à la soirée des mécènes 2023

Médicale du Grand Sud : participation à la soirée des mécènes 2023

Isostyl : participation à la soirée des mécènes 2023

Lions Club Avignon Cité des Papes : financement de projets

Rotary Club Avignon Avenir : financement de projets

Aroma Zone : financement de projets

Dons ne donnant pas lieu à des reçus fiscaux :

Barreau d'Avignon : financement de projets

Association Alois et moi : financement de projets

Eyesdolls : financement de projet

Mécénat de compétence

Agence SEDICOM

Cabinet Cygnom (Expert-comptable du Fonds)

GSE Foundation

Cabinet J. CAUSSE ET Ass . (Commissaire aux comptes)

Mécénat en nature

Truffaut : mécénat en nature – inauguration de la Maison Mazarine

SAS Epsilon : don de serviettes hygiéniques

Dons ne donnant pas lieu à des reçus fiscaux :

Domaine de Lagoy : fourniture de vins pour les soirées des mécènes 2023 et 2024

Espace Hôtel de Lagoy : mise à disposition d'espace pour la soirée des mécènes 2024

Cie Mises en scène : participation à la soirée des mécènes 2023

Q Energy : don d'ordinateurs PC

Association « premier de cordée » : don de 3 vélos fixes Basic Fit

4.2.2. Les bienfaiteurs

La Loi du 4 août 2008 sur la Modernisation de l'Économie stipule dans son TITRE III : MOBILISER L'ATTRACTIVITE AU SERVICE DE LA CROISSANCE (Articles 109 à 144), CHAPITRE IV : ATTIRER LES FINANCEMENTS PRIVES POUR DES OPERATIONS D'INTERET GENERAL (Articles 138 à 143), et précisément son article 140 :

...

Aucun fonds public, de quelque nature qu'il soit, ne peut être versé à un fonds de dotation. Il peut être dérogé à cette interdiction, à titre exceptionnel, pour une œuvre ou un programme d'actions déterminé, au regard de son importance ou de sa particularité. Les dérogations sont accordées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et du budget.

Les ressources du fonds sont constituées des revenus de ses dotations, des produits des activités autorisées par les statuts et des produits des rétributions pour service rendu.

Le fonds peut faire appel à la générosité du public après autorisation administrative dont les modalités sont fixées par décret. Les dons issus de la générosité du public peuvent être joints à la dotation en capital du fonds de dotation.

Dans le strict respect de la législation, le Fonds AV'ENCE a bénéficié de partenariats dans le cadre de l'organisation d'événements, consistant principalement en prêt(s) et/ou mise(s) à disposition de matériel ou d'espaces.

CCI de Vaucluse : partenaire des événements

Opéra Grand Avignon : soirée des mécènes 2023

Ville d'Avignon : soirée des mécènes 2023

Grand Avignon : soirée des mécènes 2023

Département de Vaucluse : partenaires d'événements

Rotary Club Avignon Avenir : co-organisateur avec le Fonds des conférences de JP Luminet

Librairie « La mémoire du monde » : fournisseur des ouvrages de JP Luminet

Association L'Autre Rive 84 : affectation non ciblée

4.3. Les donateurs particuliers

Ils sont environ 70 donateurs particuliers pour une somme provisoire de 9.510 euros.

Ce sont des donateurs captés suite à des événements organisés par le Fonds ou des donateurs spontanés ou en remerciement de bon traitement par un service ou des personnels.

4.4. Les actions de prospection

Constitution de fichiers de 500 contacts : entreprises, institutionnels, associations et fondations

Mise à jour régulière

Source de prospection par internet essentiellement

Relations publiques

En moyenne : 8 à 10 participations mensuelles à des réceptions, inaugurations, déjeuners, soirées, etc.

Rendez-vous – déplacements extérieurs

En moyenne, 1 à 2 déplacements hebdomadaires chez des Mécènes potentiels

Rendez-vous – réunions

En moyenne, 1 rendez-vous hebdomadaire organisé

Relations presse

- **France Bleu** : RV avec la directrice régionale qui a donné lieu à la Matinale au Centre Hospitalier en direct
- **La Provence** : en préparation d'une pleine page sur le Fonds avec ITW de Jean Reno
- **L'Echo du Mardi**
- **Acte**
- **Vaucluse Matin**
- Journaux gratuits locaux

4.5. Mécènes potentiels

Entreprises ayant promis la concrétisation de mécénats en 2025 :

TELLAG

SOMOBA

GERBAUD MEDICAL

AROMA ZONE

PFG AVIGNON

CAF VAUCLUSE

ORANO

GIRARD PRODUCTION

MAYOLI

SOULEIADO

Carrosserie TESTON

SOLIDE

HOSTELLERIE DU CHATEAU DES FINES ROCHES

Contacts pris en attente de promesse de don

LUSTRERIE MATHIEU

POGGIA Provence

IMADIS

SAINT-GOBAIN Avignon

Caisse d'Epargne CEPAC

Fondation BLACHERE

La Poste Santé

CNR

Groupe BERTO

Les Fabriquants Réunis

Contacts pour partenariats de compétence

Lycée professionnel agricole de St Rémy de Provence

Lycée professionnel agricole Pétrarque d'Avignon

Association « Semailles »

Contacts LinkedIn et suivis d'échanges par messagerie :

Une centaine de suivis et d'échanges selon l'objet des contacts, dont des groupements d'entreprises :

- CPME
- Luberon et Sorgues Entreprendre
- Chambre des Notaires de Vaucluse

5. Les actions financées par le Fonds AVENCE

5.1. Dossiers finalisés

Salle SNOEZELEN du CAMSP Lions Avignon Cité des Papes

Mur sensoriel - Gériatrie

Stickers Unité de soins palliatifs

Espace rencontre patients- familles – psychologues - Oncologie

Musique en pédiatrie

Dons de Vêtements – Lions Avignon Cité des Papes

5.2. Dossiers en cours de réalisation

Jardin thérapeutique et patios du Village

Salle d'intégration neurosensorielle du Camsp

Maison Mazarine

Patio des grands enfants en pédiatrie

6. Compte d'emploi des ressources

Les comptes validés par le Cabinet J. Causse & Associés, Commissaire aux comptes, seront présentés par le cabinet Cygnom (Expert-comptable) lors du premier Conseil d'administration de l'année 2025, préalablement à l'envoi à la sous-Préfecture d'Apt, conformément à la législation.

Recettes 2023 :

- Dotation initiale :	15.000 €
- Mécénat financiers et dons :	3.460 €
	=====
	18.460 €

Dépenses 2023 : 4.108,84 €

Recettes 2024 :

- Dotation initiale :	10.000 €	(Manquent 5.000 € de Pharmadom)
- Mécénat financier et dons :	29.145 €	
	=====	
	39.145 €	

Dépenses 2024 : 22.024,57 €

Valorisation des partenariats et mécénats nature et compétence :

2023

- Partenariats :	9.541 €
- Mécénat :	7.430 €
	=====
	16.971 €

2024

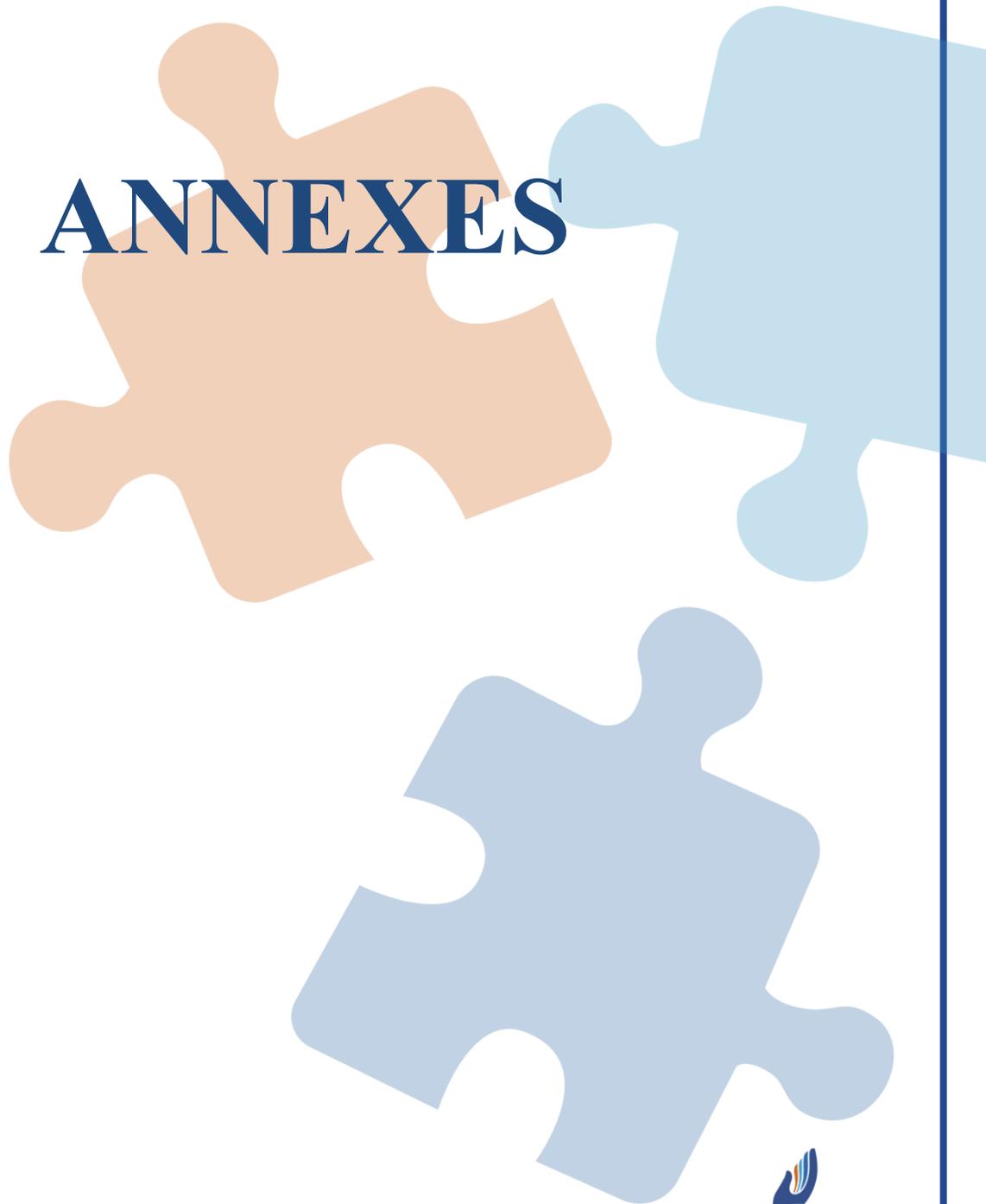
- Partenariats :	8.000 €
- Mécénat :	238.266 €
	=====
	246.266 €

7. Conclusion

Le premier bilan d'activité du Fonds AV'ENCE est satisfaisant.

Il est validé par le Conseil d'administration du 22 avril 2025, avant transmission aux services de l'Etat.

ANNEXES



JEAN-CLAUDE GERMAIN
PASCAL GERMAIN
OLIVIER GERMAIN

FONDS DE DOTATION FONDS AV'ENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables - Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Nationale

S.A.R.L., au capital de 16 000 euros - Siret 490 396 082 00011 - TVA FR 25 490 396 082 - Domiciliation Bancaire : FR76 3007 7048 5421 4595 0020 047

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

FONDS AVENCE

Fonds de dotation

305 RUE RAOUL FOLLEREAU

84000 AVIGNON

Aux Membres du Conseil d'Administration,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation FONDS AVENCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Résultat*..... 0 €
- *Total de bilan* 50 775 €
- *Total produits d'exploitation* 36 330 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation FONDS AVENCE à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation FONDS AVENCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider du fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Avignon, le 13 juin 2025

SARL GERMAIN ASSOCIES

Olivier GERMAIN

Commissaire aux Comptes Associé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and the name 'Olivier' written below it.

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 21			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	22 095		22 095		22 095	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie	20		20		20	
Disponibilités	28 660		28 660		28 660		
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	50 775		50 775		50 775		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	50 775		50 775		50 775		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 21	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Situation nette (sous total)				
	Fonds propres consommables	30 775		30 775	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	30 775		30 775	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 000		10 000	
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes					
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	10 000		10 000	
	Total IV	20 000		20 000	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	50 775		50 775	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

10 000

CYGNOM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	21	12	
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	9 330		9 330	
Mécénats	27 000		27 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	36 330		36 330	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	36 330		36 330	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total II	36 330		36 330	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	0-		0-	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	21	12	
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III		0	0	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)		0	0	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)				
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)		36 330	36 330	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		36 330	36 330	
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 21	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	232 403		232 403	
Prestations en nature	17 450		17 450	
Bénévolat	7 534		7 534	
TOTAL	257 387		257 387	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	231 603		231 603	
Mise à disposition gratuite de biens	10 900		10 900	
Prestations en nature	7 350		7 350	
Personnel bénévole	7 534		7 534	
TOTAL	257 387		257 387	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	42 105	42 105		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	42 105	42 105		
- Dons manuels	15 105	15 105		
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	27 000	27 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	0			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	42 105	42 105		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	29 654	29 654		
1.1 Réalisées en France	29 654	29 654		
- Actions réalisées par l'organisme	29 654	29 654		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 676	6 676		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 775	5 775		
TOTAL	42 105	42 105		
EXCEDENT OU DEFICIT	0			

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2024	21	Exercice N-1	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	257 387	260 607			
Bénévolat	232 403	234 904			
Prestations en nature	17 450	17 450			
Dons en nature	7 534	8 253			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	257 387	260 607			
CHARGES PAR DESTINATION					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	245 004	245 004			
Réalisées en France	245 004	245 004			
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	15 603	15 603			
TOTAL	260 607	260 607			

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	21	12	
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	29 654		29 654	
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	29 654		29 654	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 676		6 676	
TOTAL DES EMPLOIS	36 330		36 330	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 775		5 775	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	42 105		42 105	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	21	12	
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	42 105		42 105	
- Dons manuels	15 105		15 105	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats	27 000		27 000	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
TOTAL DES RESSOURCES	42 105		42 105	
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	42 105		42 105	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 775		5 775	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 775		5 775	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	21	12	
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	242 503		242 503	
Réalisées en France	242 503		242 503	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 884		14 884	
TOTAL	257 387		257 387	
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	7 534		7 534	
Prestations en nature	17 450		17 450	
Dons en nature	232 403		232 403	
TOTAL	257 387		257 387	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

ANNEXE

Exercice du 14/04/2023 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 50 774.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 36 330.22 Euros et dégagant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 21 mois, couvrant la période du 14/04/2023 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du 1er exercice social du Fonds, d'une durée de 21 mois ; du 14/04/2023 au 31/12/2024.

Description de l'objet social et du périmètre des missions du Fonds de dotation :

Le fonds de dotation a été créé en 2023 à l'initiative du Centre Hospitalier d'Avignon. A cet effet, il a vocation à accompagner le Centre Hospitalier dans le développement de ses valeurs d'innovation en matière de prise en charge et de qualité de services rendus aux usagers.

Le Fonds est constitué avec une dotation initiale consommable de 15 000 euros apportés par trois Mécènes-Fondateurs, conformément aux dispositions statutaires.

Le Fonds a pour mission, dans un but non lucratif et d'intérêt général, de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil, de séjour et de prise en charge des personnes malades et leurs familles au sein du Centre Hospitalier, et d'aider son personnel à exercer ses missions dans de bonnes conditions.

Moyens mis en oeuvre :

Pour accomplir son but d'intérêt général, le Fonds mobilise des moyens d'action variés, dont les suivants :

- Soutenir les actions d'amélioration des conditions d'accueil des patients et de leurs familles, et des conditions d'exercice professionnel du personnel hospitalier du CH d'Avignon ;
- Engager et soutenir toute action et opération de sensibilisation et de communication, et selon toutes modalités telles que la réalisation de publications en ligne, sur le site Internet, les réseaux sociaux, le soutien d'événements, etc. ;
- Développer un mécénat collectif des entreprises, des particuliers, pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en oeuvre des actions.

Ressources du Fonds de dotation :

Les ressources du Fonds proviennent de versements réalisés par différents donateurs et entreprises donatrices durant les manifestations ponctuelles réalisées à son profit, ou de manière volontaire sur des plateformes de donations.

D'autres dons en nature et mécénats de compétences ont été perçus par le Fonds sur ce premier exercice et ont été valorisés au titre de CVN lorsque les éléments de valeur s'y rapportant étaient fournis ; d'autres n'ayant pu l'être.

ANNEXE

Exercice du 14/04/2023 au 31/12/2024

Projets financés et/ou en cours de financement :

- Salle Snoezelen : 17 000 euros ; terminé
- Musique en pédiatrie : 1 750 euros ; terminé
- Maison Mazarine : 1 000 euros ; en cours
- Service pédiatrie : 6 800 euros ; en cours
- Jardins thérapeutiques, patios grands enfants, salle bien-être : 11 000 euros ; en cours

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Il s'agit du 1er exercice clos.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas vocation à être modifiées d'un exercice à l'autre.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 14/04/2023 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres consommables			30 775	0	30 775
TOTAL I			30 775	0	30 775

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	22 095	22 095	
TOTAL	22 095	22 095	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL	20 000	20 000		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les disponibilités s'élèvent à 28 660 euros au 31/12/2024.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	22 095
Total	22 095

ANNEXE

Exercice du 14/04/2023 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 000
Total	10 000

- Travaux de reprise et entretien des jardins thérapeutiques, dans le cadre de la Convention de mécénat AROMAZONE au 31/12/2024.

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 000
Total	10 000

- Convention de mécénat AROMAZONE, travaux en cours au 31/12/2024.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Au 31/12/2024, le montant total des contributions volontaires en nature reçues a été valorisé à 257 387€.

Les CVN se décomposent ainsi :

- SECOURS EN NATURE (dons de petits matériels) : 232 403€
- MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS (matériels et immatériels) : 10 900€
- PRESTATIONS EN NATURE ET MECENAT DE COMPETENCES : 14 884€